



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Projet IMAGO: Changins pour la viticulture et un appel d'offre aux communes pour trouver un second site

Le projet IMAGO-Agroscope connaît un nouveau développement, répondant en cela au programme de législature 2017-2022 du gouvernement, qui vise le développement d'un pôle de compétence vaudois dans les métiers de la terre, uni- ou multi- site. Le Conseil d'Etat répond ainsi, dans un rapport, aux postulats des députés Jacques Nicolet et Jacques Perrin.

En mars dernier, le Conseil d'Etat a approuvé la demande de crédit d'étude de 400'000 francs pour financer les études de planification et de programmation du projet de pôle cantonal de l'agriculture et centre d'enseignement professionnel des métiers de la terre. Depuis lors, le projet s'est structuré et les phases de planification et de programmation sont désormais en cours de finalisation.

Parallèlement à cela, au niveau fédéral, Agroscope a connu de nombreux soubresauts et suscité de très vives réactions des cantons - Vaud en tête - par rapport au projet annoncé par le Conseil fédéral, notamment de centralisation à Posieux (FR). Le 30 novembre dernier, le Conseil fédéral faisait marche arrière et annonçait de facto le maintien du site de Changins. Cette nouvelle donne permet au canton de poser la vision de la formation agricole vaudoise pour ces prochaines années. Fort de cela, le Département de l'économie, de l'innovation et du sport propose de regrouper sur deux sites l'ensemble des prestations publiques en relation avec l'agriculture, actuellement dispersées sur cinq sites. L'un des deux sites proposés est Changins pour les cultures spéciales et les grandes cultures. Cela donnera lieu à une négociation entre le canton et la Confédération afin de rentabiliser au mieux les installations existantes. Pour le second site à déterminer, une procédure d'appel d'offres sera lancée à toutes les communes vaudoises, qui sera publiée au cours du premier trimestre 2019 dans la FAO avec un cahier des charges précis et complet. Dans cette démarche, les organisations agricoles ou proches de l'agriculture actuellement sur les différents sites se verront proposer de rejoindre l'un des deux sites soit comme locataire soit en investissant dans un partenariat public privé.

Au surplus, le rapport final sur les postulats Nicolet et Perrin dresse l'état des lieux de

la formation agricole vaudoise et présente les modifications en cours et à venir dans ce domaine, ainsi que la vision générale de la formation agricole vaudoise et son lien avec les autres métiers de la terre et du domaine agroalimentaire.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 20 décembre 2018

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DEIS, Jacques Henchoz, chef de l'Etat Major, Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires

TÉLÉCHARGEMENT(S)

[Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les postulats Jacques Nicolet et Jacques Perrin](#)